

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du LUNDI 13 FÉVRIER 2023

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mardi 21 février 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize février, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Catherine BONAY, Mme Carole CHETTAB, Mme Monique CARON, Mme Nicole COURTAUD, Mme Dominique DACHEUX, Mme Kandice DEPOILLY, Mme Nathalie DESTOOP, M. Patrice DUHAMEL, M. Didier GROSJEAN, Mme LAPORTE Martine, M. Jean-Paul MONGNE, Mme Edith NORMAND, M. Jacky SANTERRE, M. Michel THOREL, Mme Delphine TRAULET.

Absents excusés :

Monsieur Samuel ROIX qui donne pouvoir à Madame Delphine TRAULET
Madame Dominique DACHEUX qui donne pouvoir à Madame Nathalie DESTOOP
Monsieur Pascal TÉTIER qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul MONGNE
Monsieur Gérard BUCHON
Monsieur Christian DUBOIS

Absents non excusés :

Madame Guislaine SIRE
Monsieur Christian CARETTE

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de démission de Messieurs DELAPORTE Didier et DRUMÉZ Vincent, et souhaite la bienvenue à Monsieur Thierry GROSJEAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Kandice DEPOILLY est désignée secrétaire de séance, et Madame Brigitte VIOLET, auxiliaire de séance, par l'unanimité des membres présents.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 DÉCEMBRE 2022

Le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. TARIFS 2023

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 03 février 2023 qui propose de modifier les tarifs communaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications sur les tarifs comme indiquées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des tarifs conformément au tableau annexé, et précise que les tarifs de l'eau seront fixés lors du vote du budget primitif 2023.
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er mars 2023.

LES TARIFS pour l'année 2023

<u>Intitulé</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Révisions 2023</u>
<u>Salle des Fêtes :</u>		
✓ Vin d'honneur		
« Entière »	145€	170€
« 1/3 »	55€	75€
« 2/3 »	110€	135€
✓ Manifestation lucrative		
« Entière »	460€ / Assoc Privée 600€	500€ / Assoc Privée 700€
« 1/3 »	325€	325€
« 2/3 »	400€	400€
✓ Repas 1 jour		
« Entière »	331€	355€
« 1/3 »	121€	135€
« 2/3 »	265€	290€
✓ Repas 2 jours		
« Entière »	452€	475€
« 1/3 »	165€	180€
« 2/3 »	320€	350€
✓ CE entreprise Gamaches	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), une gratuité pour les associations gamachoises	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), une gratuité pour les associations gamachoises
✓ Gratuité personnel	anniversaire agent ou enfant du domicile (jusque 20 ans) ou mariage agent / communion / baptême	anniversaire agent ou enfant du domicile (jusque 20 ans) ou mariage agent / communion / baptême
<u>Cimetière :</u>		

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concession 30 ans ✓ Concession 50 ans ✓ Dépositaire 1 mois <li style="padding-left: 20px;">2 mois <li style="padding-left: 20px;">3 mois ✓ Columbarium 15 ans (ancien) <li style="padding-left: 20px;">30 ans <li style="padding-left: 20px;">50 ans ✓ Columbarium 15 ans (nouveau) <li style="padding-left: 20px;">30 ans <li style="padding-left: 20px;">50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 39€ / m2 66€ / m2 10€ 20€ 28€ 142€ 288€ 473€ 283€ 567€ 944€ 	<ul style="list-style-type: none"> 39€ / m2 66€ / m2 10€ 20€ 28€ 142€ 288€ 473€ 283€ 567€ 944€
<p><u>Service d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement semestre HT 15mm 20mm 30 à 80mm 100mm ✓ Redevance au m3 HT 0 à 50m3 51 à 500m3 Au-delà de 500m3 	<ul style="list-style-type: none"> 16€ 19€ 84€ 145€ 1.40€ 1.30€ 1.26€ 	<ul style="list-style-type: none"> 16€ 19€ 84€ 145€ A VOIR AVEC VOTE DU BUDGET
<p><u>Mille-Club :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 jour sans chauffage ✓ 2 jours sans chauffage ✓ Gratuité personnel 	<ul style="list-style-type: none"> 50 € du 16/04 au 14/10 & <u>60€ du 15/10 au 15/04</u> 100€ du 16/04 au 14/10 & <u>120€ du 15/10 au 15/04</u> une gratuité pour les associations gamachoises anniversaire agent + enfant du domicile (jusque 20 ans) + mariage agent / communion / baptême 	<ul style="list-style-type: none"> 60 € du 16/04 au 14/10 & <u>70€ du 15/10 au 15/04</u> 120€ du 16/04 au 14/10 & <u>140€ du 15/10 au 15/04</u> une gratuité pour les associations gamachoises anniversaire agent + enfant du domicile (jusque 20 ans) + mariage agent / communion / baptême
<p><u>Marché de Noël :</u> Tarif 3 jrs</p>		

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chalet ✓ Grands chalets 	<p>50€ 7.50 € le ml</p>	<p>60€ 10€ le ml</p>
<p><u>Ecole de Musique :</u> GAMACHES ; HARMONIE CHORALE et classe d'ORCHESTRE barème impôt <i>(le Trimestre)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tarif 1 (0 à 7060€) ✓ Tarif 2 (7061 à 9210€) ✓ Tarif 3 (9211 à 11308€) ✓ Tarif 4 (> à 11308€) <p>EXTERIEURS barème impôt <i>(le trimestre)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tarif 1 ✓ Tarif 2 ✓ Tarif 3 ✓ Tarif 4 <p>Inscription Location instrument Cauton instrument neuf Tarif dégressif 50% pour le 2^{ème} enfant et 70% pour le 3^{ème} enfant</p>	<p>25€ 35€ 43€ (maxi harmonie) 50€</p> <p>50€ 70€ 86€ 100€</p> <p>25€ (an) 30€ (an) 30€ (une seule fois)</p>	<p>25€ 35€ 43€ (maxi harmonie chorale et classe) 50€</p> <p>50€ 70€ 86€ 100€</p> <p>25€ (an) 30€ (an) 300€</p>
<p><u>Droits de place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché ✓ Foires ✓ Manèges <p>✓ Cirques ✓ Stationnement véhicule FOIRE Commerçants et exposants</p>	<p>0.60€ ml 2€ ml TARIFS A VOIR AVEC LA COMMISSION ET LES PROFESSIONNELS</p> <p>2€ le ml 4.50€</p>	<p>1€ ml 2€ ml TARIFS A VOIR AVEC LA COMMISSION ET LES PROFESSIONNELS</p> <p>2€ le ml 4.50€</p>
<p><u>Cantine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elève ✓ Adulte 	<p>2.70€ 4.60€</p>	<p>2.90€ 4.60€</p>

<u>Etalonnage compteurs d'eau :</u>	37€	37€
<u>Raccordement réseau eau :</u>		
✓ Compteur (fourniture pose) 15mm	94€	94€
20mm	106€	106€
30mm	262€	262€
40mm	437€	437€
✓ Clapet (fourniture pose)	17€ le cas échéant	17€ le cas échéant
✓ Fermeture provisoire	35€	35€
✓ Fermeture définitive	40€	40€
✓ Ouverture de branchement	35€	35€
✓ Rétablissement concession	125€	125€
<u>Médiathèque :</u>		
✓ Adulte	pour les extérieurs à la CCVS 10€	pour les extérieurs à la CCVS 10€
✓ Enfant moins de 18 ans	0€	0€
✓ à partir du 3 ^{ème} enfant	0€	0€
<u>Encart publicitaire :</u>		
✓ 5 x 5	75€	75€
✓ 10 x 5	150€	150€
✓ 15 x 5	225€	225€
✓ 13 x 18	500€	500€
<u>Location GYMNASSE :</u>		
✓ Manifestation lucrative	510€ + charges	510€ + charges
✓ Association	350 € + charges	350 € + charges
✓ Association Gamachoise	1 gratuité	1 gratuité
<u>Salle Réunion G. Brassens :</u>		
✓ Association Gamachoise	Gratuit	Gratuit
✓ Activité type commercial	30€	50€ pour 1 occupation

✓ Organisme de formation ✓ Occupation régulière	30€ 11€ / jour	30€ / semaine 15€ / jour
<u>Location Jardins :</u>		
✓ Jardin	20€ par an	20€ par an
<u>Etudes surveillées :</u>		
✓ 1 élève ✓ à partir du 2 ^{ème} élève	22€ par mois 18€ par mois	22€ par mois 18€ par mois
<u>Garderie :</u>		
✓ Enfant ✓ à partir du 2 ^{ème} enfant ✓ 1 journée de garderie	11€ par mois 9€ par mois 1€	11€ par mois 9€ par mois 1€

3. **SUBVENTIONS 2023**

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

SUBVENTIONS	Pour mémoire 2022	Proposition 2023
Associations Gamachoises		
ACPG-CATM	150,00	150,00
Amis des grandes orgues	310,00	310,00
Collectionneurs gamachois	270,00	270,00
Comité des aînés	850,00	850,00
Coopérative scolaire A.Baillet	2 000,00	2 000,00
Coopérative scolaire L.Martel	4 000,00	4 000,00
COS personnel communal		
Déportés du travail		
La Maison du Vimeu Vert		
APPEL (parents Sacré Cœur)	200,00	600,00
Harmonie	2 200,00	2 200,00
Souvenir français		
Les amis de la résistance	120,00	120,00
La clique des sapeurs pompiers	650,00	650,00
REAGIR	550,00	
Nounours au grand cœur	300,00	300,00
Femmes solidaires		
Deviens musicien	1 000,00	1 000,00

Entente des chasseurs	250,00	250,00
Association section 42	120,00	120,00
<i>Sous Total</i>	<i>12 970,00 €</i>	<i>12 820,00 €</i>
Associations Sportives		
Arc club	800,00	800,00
ASG	8 250,00	8 250,00
Association sportive du collège	350,00	350,00
Ecole de football	1 750,00	1 750,00
Gamaches plein air	2 122,00	2 122,00
GDLG	310,00	310,00
Judo club	1 300,00	1 300,00
Pétanque gamachoise	450,00	450,00
GAM H FIGHT TEAM		
Tennis club	600,00	600,00
Handball	200,00	600,00
Majorettes	600,00	600,00
Association la Gamachoise	2 100,00	2 100,00
Modélisme	200,00	
Ecole JSP	200,00	500,00
La sauvegarde de l'Eglise	200,00	500,00
<i>Sous Total</i>	<i>19 432,00 €</i>	<i>20 232,00 €</i>
TOTAL FEUILLE 1	32 402,00 €	33 052,00 €

Associations extérieures intervenant sur la commune	Pour mémoire 2022	Proposition 2023
Association du vimeu	50,00	50,00
C.A.U.E.	100,00	100,00
Croix rouge		
Entraide familiale		
Les papillons blancs	300,00	300,00
Prévention routière	100,00	100,00
Régis méningite	100,00	100,00
Secours populaire	102,00	102,00
SOS famille EMMAUS	100,00	100,00
U.D.A.U.S.	80,00	80,00
Vie libre		
Yves LEFEBVRE Association	170,00	170,00
<i>Sous total</i>	<i>1 102,00 €</i>	<i>1102,00 €</i>

Associations et journées nationales		
Initiative somme	50,00	50,00
Conseil juridico social		
Fondation recherche médicale	35,00	35,00
Ligue contre le cancer	200,00	200,00
PEP 80 œuvre des pupilles	51,00	51,00
Amicale des donateurs de sang du vimeu	60,00	60,00
Amicale pavillon Allard	50,00	50,00
<i>Sous total</i>	<i>446,00 €</i>	<i>446,00 €</i>
TOTAL FEUILLE 2	1 548,00 €	1 548,00 €
TOTAUX FEUILLES 1 et 2	33 950,00 €	34 600,00 €

Ces subventions sont votées à l'unanimité des membres présents, seules trois associations ont été augmentées : le club de HANDBALL, l'école des jeunes sapeurs-pompiers et l'association de sauvegarde de l'église, pour leur deuxième année d'existence sauf pour les JSP qui jusqu'à l'année dernière n'avait rien sollicité.

4. AMÉNAGEMENT PRAIRIES DU CANAL DOLIGER

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 décembre 2017 qui sollicite l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'aménagement des prairies du Canal Doliger et notamment l'éradication de la renouée de Bohème et la restauration de la zone humide et des bras de rivière.

La commune a obtenu l'autorisation de préfinancement de ces travaux par courrier de l'agence de l'eau en date du 19 janvier 2018.

L'éco pâturage a été mis en place dès le printemps 2018.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 27 mai 2019 qui donne convention de mandat à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) BRESLE pour le projet d'aménagement des prairies du Canal Doliger. Cette convention a pour objet de préciser les engagements des parties concernant la réalisation des travaux de revitalisation du cadre de vie, d'effacement des ouvrages et de restauration des zones humides sur la commune et plus précisément dans les prairies du Canal Doliger. Cette convention précise également les modalités d'intervention, le plan de financement ainsi que les engagements des parties en matière de suivi et de réalisation des travaux.

En juillet 2019 le bureau d'Etudes SOGETTI a été missionné afin d'établir différents scénarios de renaturation.

Une réunion publique a été organisée le mardi 22 octobre 2019.

En octobre 2019 le bureau SOGETI a présenté une étude diagnostic et un avant-projet des éventuels aménagements possible.

En décembre 2019, l'EPTB est dissous au profit de la création du syndicat mixte dénommé Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle.

Son territoire s'étend sur 6 communautés de communes, à savoir :

- La communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle
- La communauté de communes de Londinières
- La communauté de Communes de la Picardie Verte
- La communauté de communes des 4 rivières
- La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- La Communauté de Communes des Villes Sœurs

Les 5 premières ont adhéré au syndicat, mais pas la communauté de communes des Villes Sœurs.

Dès lors, la commune de GAMACHES ne peut plus travailler avec le Syndicat, sauf à signer une nouvelle convention. Le projet a donc été mis en suspens.

Malgré tout, pour prendre une décision définitive, il convient de continuer l'étude, notamment pour la pollution décrite dans l'AVP de SOGETI. Une consultation a été faite par le syndicat est trois devis ont été reçus :

- | | |
|-----------|-------------|
| - BURGEAP | 10 440.00 € |
| - DIE | 26 744.00 € |
| - OGI | 18 048.00 € |

Le département de la Somme peut accorder une aide au taux de 50 % du montant de cette étude.

La charge pour la commune serait donc de 9 074.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette étude complémentaire
- PORTE son choix sur la proposition du bureau d'études OGI pour un montant de 18 048.00 €HT
- Sollicite du département une aide au taux de 50 %

5. AVP TRAVAUX REQUALIFICATION CENTRE BOURG

L'avant-projet des travaux de requalification préparé par les maîtres d'œuvre MAP et OGI est présenté au conseil municipal.

Des réserves sont émises sur le mobilier en verre et le Street Workout sur la place du Maréchal Leclerc qui est refusé.

Les essences des plantations seront à voir avec les élus et le service espaces verts au moment voulu.

A part ces remarques l'AVP présenté est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. AMÉNAGEMENT D'UNE SENTE PIETONNE LE LONG DE LA RD 1015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'obligation d'assurer la sécurité des piétons qui se rendent sur la zone d'activités, notamment à FLORIXIR et ALDI.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'aménagement d'une sente piétonne qui pourrait mettre en sécurité les piétons.

Quatre réponses ont été obtenues :

- STPA	63 309.85 €
- EIFFAGE	74 770.00 €
- ARHTP	71 985.00 €
- BTTP	42 870.00 €

Monsieur GROSJEAN précise que les rondins de bois ne sont peut-être pas judicieux, une autre solution sera examinée (plantation de haie par exemple).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cet aménagement
- CHOISIT l'entreprise BTTP pour un montant de 42 870.00 €
- Sollicite l'aide de la CCVS au taux de 30 %
- Sollicite l'aide du département au titre des amendes de police au taux de 30 %

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE :

Madame CARON : fait remarquer des odeurs au local Jean Jaurès, réponse de Monsieur le Maire : problème en cours de résolution

Madame LAPORTE : remercie les élus indemnisés pour leur attention

Madame DESTOOP :

- Donne quelques informations sur la défense incendie du magasin ALDI (bornes bleue et rouge)
- S'inquiète des vélos qui roulent sur les trottoirs

Monsieur SANTERRE : bande jaune à matérialiser face à Intermarché (problème de stationnement des poids lourds qui endommagent le trottoir), réponse de Monsieur le Maire : ce sera vu sur place

Madame CHETTAB : jardinière à remettre en place au niveau du 5 rue Charles de Gaulle

Séance levée à 22H05

Vu le Maire,